

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Nathalie Sauve](#)

<https://www.cadre21.org/membres/381f1bea560431a909353c4b>

Date d'obtention : 2021-04-22 19:23:06

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode facile et efficace qui permet de traiter les plaintes rapidement.

Tout est dans la trousse, il s'agit de suivre les étapes et aviser les policiers.

Questions sans jugement et qui ne met pas des mots dans la bouche du ou des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

interventions dirigées, faciles et efficaces.

Ne plus questionner un jeunes qui a agit avec une intention pour se venger, détruire ou blesser.

Je connais vraiment mon champ d'action et les limites de mes interventions

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

la confidentialité de l'événement et du jeune

ne jamais consulter les photos

agir sans jugement

être attentif à identifier un acte malveillant d'un acte impulsif